

# DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le trois avril deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

### Absent(s) et avai(en)t donné procuration :

MM. Michel ALLEGRET, Jacky BETHUS, Eric BRONDY.

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire

Service Affaires générales / Secteur Budget Comptabilité

## DÉLIBÉRATION N° 2019\_021 DU 03/04/2019

### OBJET : AFFECTATION ET REPRISE DES RÉSULTATS 2018

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2313-1 et L.2341-1 ;

**VU** le Compte de gestion et le Compte administratif 2018 adoptés précédemment ;

**VU** les résultats 2018 définitivement arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT ;

**VU** la délibération n° 2018\_059 du 24 septembre 2018 relative au transfert de 100 018,20 €, à la Communauté de communes Océan-Marais de Monts, sur son budget annexe « Assainissement collectif – Saint-Jean-de-Monts », en financement des restes à réaliser transférés en dépenses d'équipement ;

**VU** les écritures nécessaires au transfert d'un solde positif de la section d'investissement décrites par M le Trésorier, à savoir :

« (...) ce transfert a lieu sur 2019 (exercice de dissolution). La Commune devra intégrer à son 001 la totalité du résultat de son assainissement, avant émission du mandat de transfert de l'excédent. Le schéma comptable à mettre en œuvre sur le budget de la Commune est le suivant :

- Intégration de la totalité du résultat d'investissement du budget assainissement soit 4.988.032,70 € au 001 au budget 2019 de la Commune.
- Prévoir au budget 2019 de la Commune le reversement de manière budgétaire par une dépense c/1068. Et émettre un mandat c/1068 (joindre en pièce justificative la délibération)
- La CC de son côté émettra un titre c/1068 sur son budget « assainissement - St Jean de Monts" (joindre en pièce justificative la délibération) » (mail du 15/03/2019)

**Rapporteur :** M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

### EXPOSÉ

Après approbation du Compte de gestion et du Compte administratif, il convient de reprendre les résultats d'exécution au budget primitif de l'exercice suivant. Il est donc proposé au Conseil municipal de statuer sur la reprise et l'affectation des résultats constatés précédemment, comme suit :

• **Section de FONCTIONNEMENT :**

Reprise du résultat antérieur : 0,00 € (excédent affecté)  
 Résultat de l'exercice 2018 : 4 448 995,57 €  
 Transfert du résultat assainissement / budget principal : 3 226 998,29 €

**Soit un résultat à affecter (hors restes à réaliser) de : 7 675 993,86 €**

• **Section d'INVESTISSEMENT :**

Reprise du résultat antérieur : - 6 292 788,65 €  
 Résultat de l'exercice 2018 : - 4 905 093,09 €  
 Transfert du résultat assainissement / budget principal : 4 988 032,70 €

**Soit un solde d'exécution à reporter au 001 de : - 6 209 849,04 €**

• **Affectation et reprise de résultat :**

Solde d'exécution à reporter au 001 / Budget 2019 : - 6 209 849,04 €  
 Transfert de résultat à la CC OMDM (cf. visas ci-dessus) : - 100 018,20 €  
 Solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) : + 718 355,05 €

**Soit un besoin de financement global à couvrir de : - 5 591 512,19 €**

**Affectation en réserve au compte R.1068 / 2019 : 5 591 512,19 €**

**Report en fonctionnement sur le compte R.002 / 2019 : 2 084 481,67 €**

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 24 voix POUR, 2 voix CONTRE et aucune ABSTENTION (vote à main levée – 26 votants) :

- **DÉCIDE** de reprendre au Budget 2019 les résultats de clôture constatés au 31 décembre 2018, comme suit :
  - Reprise du besoin de financement d'un montant de 6 209 849,04 € en dépenses de la section d'investissement du Budget 2019, à l'article D.001 – Résultat d'investissement reporté ;
  - Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018, à hauteur de 5 591 512,19 € en recettes de la section d'investissement du Budget principal 2019, à l'article R.1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, afin de couvrir :
    - Le besoin de financement de la section d'investissement, pour 6 209 849,04 € ;
    - L'inscription du transfert de résultat à la Communauté de communes Océan-Marais de Monts décidé le 24/09/2018 (Délibération n°2018\_059) pour 100 018,20 € ;
    - Majorés des restes à réaliser en dépenses d'investissement, pour 281 644,95 € ;
    - Et diminués des restes à réaliser en recettes d'investissement, pour 1 000 000 € ;
  - Reprise du résultat après affectation, en recettes de la section de fonctionnement du Budget 2019, à l'article R.002 – Résultat de fonctionnement reporté, pour 2 084 481,67 € (soit 7 675 993,86 € d'excédent de fonctionnement – 5 591 512,19 € affectés en réserve au 1068).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 4 avril 2019

**Le Maire,**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
 COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
 SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

**André RICOLLEAU**